

MENJ - MESRE – MS

RAPPORT DE PROMOTION 2026

Liste d'aptitude de droit commun : TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION

I – DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Le code général de la fonction publique a introduit les lignes directrices de gestion ministérielles pour déterminer de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique des ressources humaines en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion du 25 mars 2024 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont publiées au BOESR n° 17 du 25 avril 2024.

Afin de garantir un traitement équitable d'attribution des promotions au choix pour l'ensemble des personnels, le ministère a mis en place des procédures transparentes permettant d'objectiver l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle et de prévenir les discriminations en étant vigilant à ce que les promotions attribuées respectent les principes d'égalité et diversité. Une attention particulière est apportée au respect de la proportion hommes-femmes parmi les promouvables, à la prise en compte de la diversité des environnements professionnels, à l'équilibre entre les branches d'activité professionnelle (BAP), à la promotion des personnels en situation de handicap, et à la valorisation de l'activité professionnelle exercée dans le cadre d'une activité syndicale.

La sélection des personnels éligibles à une promotion au choix est fondée sur l'appréciation de leur valeur professionnelle et de leur expérience, mesurée à travers des dossiers de propositions rédigés par les supérieurs hiérarchiques et, pour les promotions de la filière ITRF, par les rapports d'activité des personnes concernées et d'un classement de ces propositions par l'autorité hiérarchique.

II – COMPTE RENDU DE LA SELECTION AU CHOIX

A- Informations statistiques sur les promouvables et les dossiers proposés

Pour rappel, conformément à l'article 42 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, sont promouvables à la liste d'aptitude de droit commun d'accès au grade de technicien de

recherche et de formation, les adjoints techniques de recherche et de formation justifiant d'au moins neuf années de services publics.

En 2026, le nombre de possibilités de promotions est de 404.

Pour mémoire, en 2025, 407 promotions ont été prononcées.

13 345 personnels remplissent les conditions pour bénéficier de l'avancement dans le corps de technicien de recherche et de formation au titre de la liste d'aptitude de droit commun. Parmi ces personnels promouvables, la proportion est de 61 % de femmes et de 39 % d'hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 53 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 14 ans 10 mois et 27 jours. L'ancienneté moyenne de grade est de 7 ans 4 mois et 22 jours.

Les personnels promouvables exercent principalement dans les environnements professionnels suivants : 62 % dans l'enseignement supérieur (SUP), 38 % dans l'enseignement scolaire (SCO) et moins de 1 % dans l'univers jeunesse et sports (JS) avec une répartition par BAP suivantes :

BAP		PROMOUVABLES SUP	PROMOUVABLES SCO	PROMOUVABLES JS	PROMOUVABLES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	219	1361	14	1594	12%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	69	1899	3	1971	15%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	69	11	0	80	1%
D	Sciences humaines et sociales	0	0	0	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	28	24	0	52	0%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	322	60	0	382	3%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	4046	1437	15	5498	41%
J	Gestion et pilotage	3563	196	9	3768	28%
TOTAL		8316	4988	41	13345	100%

Au titre de la campagne 2026, la DGRH a reçu 782 propositions réparties comme suit : 65 % de femmes et 35 % d'hommes.

La moyenne d'âge des proposés est de 51 ans (contre 53 ans pour les promouvables).

L'ancienneté moyenne de corps est de 13 ans et 24 jours et l'ancienneté moyenne de grade est de 5 ans et 26 jours.

Les personnels proposés sont principalement affectés dans les univers suivants : 68 % dans le SUP, 31 % dans le SCO et moins de 1 % dans l'univers JS avec une répartition par BAP suivante :

BAP		PROPOSES SUP	PROPOSES SCO	PROPOSES JS	PROPOSES TOTAL	%
A	Sciences du vivant	5	60	1	66	8%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	3	74	0	77	10%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	1	1	0	2	0%
D	Sciences humaines et sociales	0	0	0	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	1	6	0	7	1%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	16	4	0	20	3%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	182	91	0	273	35%
J	Gestion et pilotage	326	11	0	337	43%
TOTAL		534	247	1	782	100%

B- Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Le choix des promus résulte d'un examen au sein de la DGRH. Les établissements d'enseignement supérieur et les académies procèdent à un classement ordonné des dossiers qui est pris en compte au moment de l'établissement de la liste d'aptitude.

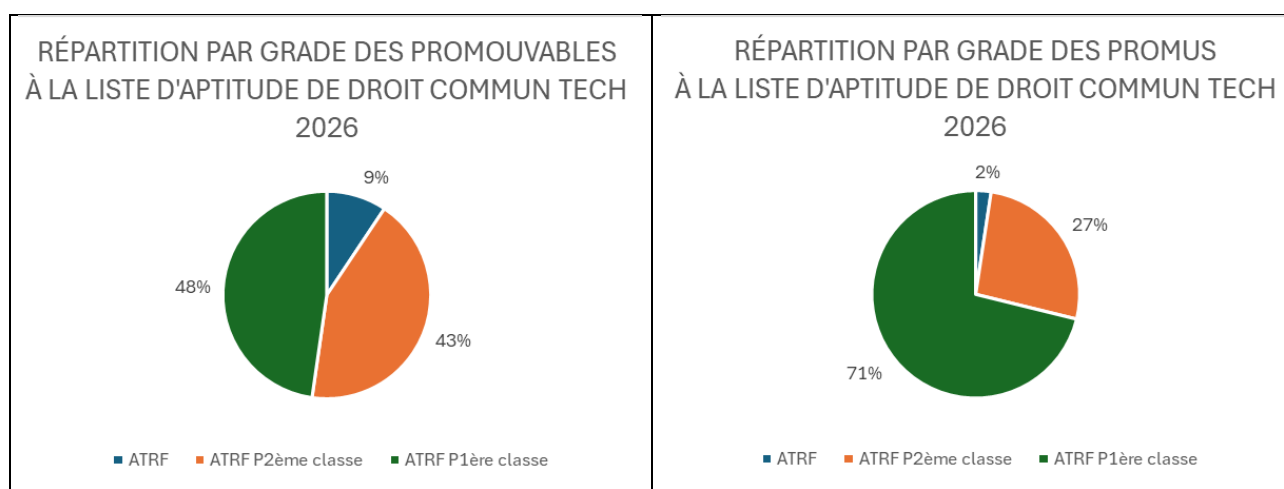
Pour évaluer la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des dossiers proposés, l'administration s'est fondée sur les critères suivants :

- **en matière de valeur professionnelle** : la nature des fonctions exercées, la catégorie d'établissement, le niveau d'expertise, le montant des budgets gérés, la nature des relations avec les partenaires, les publications, la coopération internationale, etc ;
- **en matière de parcours professionnels** : la diversité des fonctions exercées et les mobilités géographiques et/ou fonctionnelles au sein des ministères éducatifs, des établissements d'enseignement supérieur, la mobilité interministérielle ou vers d'autres fonctions publiques.

En matière de prévention des discriminations, la DGRH a veillé au respect des équilibres femmes/hommes. Ainsi, sur les 404 dossiers retenus, 62 % sont des femmes, et 38 % sont des hommes, soit une répartition légèrement plus favorable aux femmes en comparaison des promouvables.

L'âge moyen des promus est de 51 ans, l'ancienneté moyenne de corps est de 13 ans et 5 mois et l'ancienneté de grade est de 5 ans 4 mois et 4 jours. Ces valeurs sont inférieures à celles de l'ensemble des promouvables.

La comparaison de la répartition par grade des effectifs sur la population des promouvables et promus montre que les personnes les plus avancées dans le corps des ATRF, dont les acquis de l'expérience professionnelle sont supérieurs, sont davantage promus.



La diversité des environnements professionnels est également assurée parmi les personnels promus : 61 % des promus sont affectés dans le SUP, 39 % dans le SCO et moins de 1 % dans l'univers JS, ce qui est quasiment conforme à la situation des promouvables.

BAP		PROMUS SUP	PROMUS SCO	PROMUS JS	PROMUS TOTAL	%
A	Sciences du vivant	3	39	1	43	11%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	1	47	0	48	12%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	0	1	0	1	0%
D	Sciences humaines et sociales	0	0	0	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	0	5	0	5	1%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	7	2	0	9	2%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	94	53	0	147	36%
J	Gestion et pilotage	142	9	0	151	37%
TOTAL		247	156	1	404	100%

A titre d'exemples, trois parcours professionnels sont détaillés ci-dessous :

- 63 ans, titulaire d'une maîtrise universitaire en lettres complétée par un CAP, l'agent a construit son parcours professionnel sur plus de vingt-cinq années d'activité, témoignant ainsi d'une insertion durable dans la fonction publique. Recruté dans l'enseignement supérieur au début des années 2000, il a connu une évolution régulière de sa carrière, marquée par plusieurs changements d'affectation et une diversification progressive de son expérience professionnelle. Cette trajectoire stable et cohérente lui a permis d'acquérir une solide connaissance de son environnement professionnel et de développer des compétences reconnues tout au long de son parcours.

- 56 ans, titulaire de certifications techniques de niveau infra-bac obtenues en 1988, l'agent a débuté sa carrière par une brève expérience de deux ans dans le secteur privé. Son entrée dans la fonction publique s'est faite en 1993 en qualité d'ouvrier d'entretien et d'accueil au sein d'un collège, avant de réussir l'accès au corps des ATRF. Cumulant plus de 32 ans de services publics au sein du même établissement, l'agent exerce dorénavant des fonctions d'encadrement.

- 44 ans, l'agent a débuté son activité dès l'âge de 17 ans dans le secteur privé, où il a consolidé son expérience durant plusieurs années après l'obtention d'un Baccalauréat professionnel en alternance en 2003. Son parcours dans l'enseignement supérieur a débuté en 2005 par un contrat d'un an dans une grande école, suivi d'un second recrutement contractuel en décembre 2006 dans un autre institut. Sa carrière s'accélère dès 2009 grâce à la réussite au concours d'adjoint technique principal de 2ème classe. Marquée par une forte progression et une diversification rapide de ses portefeuilles de compétences, cette trajectoire dynamique s'est concrétisée en avril 2025 quand il s'est vu confier l'intérim du service où il est affecté.